

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
Championnat de ligue WINGFOIL
28-29/06/25
CNA Serre Ponçon
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à course dans toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le site <https://www.cna-embrun.com/fr>
Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.cna-embrun.com/fr/>

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé contre l'accueil du club de Savines-le-Lac.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Programme
Samedi 28 juin	6
Dimanche 29 juin	6

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 14h pour samedi 28 juin, et 11h pour dimanche 29 juin.
Lors du dernier jour de course, dimanche 29 juin, aucun signal d'avertissement ne se fera après 16h00.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.
- 6.5 Des briefings sont prévus le samedi matin à 13h et dimanche à 9h45 au niveau de la plage de la capitainerie rue du stade.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Classes	Pavillons
Toutes classes	Rose siglé W

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront décrits lors du briefing (IC 6.3)

10. MARQUES

- 10.1 Les marques seront décrites lors du briefing

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée cylindrique jaune du côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 Les départs se feront en suivant la procédure décrite dans **l'annexe WF**.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 NON APPLICABLE

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée allumette jaune du côté parcours.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les Wingfoils, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	7 minutes	15 minutes	Slalom	5 minutes
Toutes	15 minutes	20 minutes	Up Wind Down Wind	10 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas après les temps définis dans le 16.1 seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans la salle Algéco sur la plateforme coté plan d'eau au niveau de la plage de la Chadenas.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle Algéco sur la plateforme coté plan d'eau. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 7 à 10 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
 - (d) Quand 11 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 NON APPLICABLE
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs

26. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque série à 17h30 sur la base d'Embrun.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : CARNEVALI Clément

Président du jury : MANIGLIER Raphael

Comité adjoint : BENOIT Apolline/CECCALDI Carla

ANNEXE ZONES DE COURSE



La zone de course sera la zone 2

ANNEXE WF

RÈGLE DE DÉVELOPPEMENT WORLD SAILING RD21-05 ANNEXE WF – RÈGLES DE COURSE WINGFOIL

Selon la réglementation 20.3(d)(ii), World Sailing a approuvé l'utilisation de cette règle telle que rédigée dans ce document d'approbation.

Règle, le tableau d'affichage officiel :

La compétition (RCV). World Sailing est régie par les règles (www.sailing.org) et

CONTEXTE ET RÉSULTAT ATTENDUS

La pratique du wingfoil suscite un engouement grandissant à travers le monde des compétitions commencent à être organisées et l'association de classe a demandé le statut de classe World Sailing.

Afin d'assurer un déroulement homogène des compétitions, le comité des règles de course de World Sailing, après consultation de l'association de classe, publie cette règle de développement.

QUI PEUT UTILISER CETTE RÈGLE DE DÉVELOPPEMENT ?

Toute autorité organisatrice qui désire organiser une compétition de wingfoil.

L'utilisation de cette règle de développement ne nécessite pas d'accord de l'autorité nationale selon la règle 86.3.

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DANS L'ANNEXE WF

Les règles de cette annexe peuvent être modifiées comme permis par la règle 86.1. Une autorité organisatrice qui, par exemple, veut essayer une autre pénalité que celle prévue par l'annexe WF4.44.2 peut le préciser dans l'avis de course ou les instructions de course, en faisant référence à la règle WF4.44.2.

VALIDITÉ

Cette annexe a le statut de règle de développement tel qu'autorisé par la règle 86.1 et s'applique jusqu'au 31 décembre 2028, sauf changement ou annulation avant cette date par World Sailing.

World Sailing peut modifier cette règle de développement et en diffuser une nouvelle version. La nouvelle version devra être utilisée sur les compétitions n'ayant pas encore débuté et pourra être utilisée sur les compétitions en cours, si une information adaptée concernant les modifications est faite auprès des concurrents.

RETOURS

Le comité des règles de course de World Sailing souhaiterait recevoir des retours relatifs à l'utilisation de cette règle de développement. Ces retours permettront de modifier cette règle de développement pour l'adapter aux besoins de la communauté wingfoil.

Un représentant de l'autorité organisatrice doit rapidement envoyer un rapport à World Sailing après sur Voile de la compétition, en décrivant les expériences vécues avec cette règle de développement. Si possible,

merci d'y inclure les avis des concurrents. Le rapport doit être envoyé à rules@sailing.org, en mentionnant la référence DR21 05 – Annexe WF (et en mettant en copie l'adresse cca@ffvoile.fr)

ANNEXE WF

RÈGLES DE COURSE WINGFOIL

Lorsque mentionné dans l'avis de course, les courses de parcours Wingfoil doivent être courues selon Les Règles de Course à la Voile, telles que modifiées par cette annexe. Le terme « bateau » utilisé partout ailleurs dans les **règles** signifie « wingfoil » ou « bateau » selon les besoins.

Le terme « flotteur » utilisé dans cette annexe signifie « coque » dans les **règles**.

Note : les règles des autres compétitions de wingfoil (comme Freestyle, Vagues, Big Air, Vitesse) ne sont pas incluses dans cette annexe.

Version 3.0, janvier 2025

MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS

Les définitions *Route libre derrière* et *route libre devant*, *Engagement*, *Obstacle continu*, *Finir*, *Place à la marque*, *Obstacle*, *Prendre le départ*, *Bord*, *tribord* ou *bâbord* et *Zone* sont modifiées comme suit :

Route libre derrière et route libre devant, engagement Un wingfoil est en *route libre derrière* un autre quand son flotteur est derrière une ligne perpendiculaire passant par le point le plus arrière du flotteur de l'autre wingfoil. L'autre wingfoil est en *route libre devant*. Ils sont *engagés* quand aucun des deux n'est en *route libre derrière*. Cependant, ils sont aussi *engagés* quand un wingfoil entre eux établit un *engagement* sur les deux. S'il existe un doute raisonnable sur le fait que deux wingfoils soient *engagés*, on doit considérer qu'ils ne le sont pas. Ces termes s'appliquent toujours à des wingfoils sur le même *bord*. Ils s'appliquent à des wingfoils sur des *bords* opposés quand les deux wingfoils naviguent à plus de 90 degrés du vent réel.

Obstacle continu Un *obstacle* est un moins 20 mètres. Cependant, ne sont pas *course* ou un bateau du comité de course un qui *continu* lorsqu'un *obstacle continu* : un navire en également une *marque*.

Finir Un wingfoil finit quand, après son signal de départ, alors que le concurrent est en contact avec le flotteur, une partie quelconque de son flotteur, ou le concurrent, ou l'équipement franchit la ligne d'arrivée depuis le côté parcours. Cependant, il n'a pas fini si, après avoir franchi la ligne d'arrivée, il

- (a) effectue une pénalité selon la règle 44.2,
- (b) corrige une erreur commise sur la ligne d'arrivée en *effectuant le parcours*, ou
- (c) continue d'*effectuer le parcours*.

Après *avoir fini* il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée. Les instructions de course peuvent modifier la direction dans laquelle les wingfoils doivent franchir la ligne d'arrivée.

Se maintenir à l'écart Un wingfoil *se maintient à l'écart* d'un wingfoil prioritaire *obstacle* wingfoil doit le longer sur sa route, un wingfoil *en est* Traduction Groupe Traduction FFVoile(a) si le wingfoil prioritaire peut naviguer sur sa route sans avoir à agir pour l'éviter et, (b) si le wingfoil prioritaire peut également modifier sa route dans les deux directions sans immédiatement entrer en contact.

Place à la marque *Place* pour un wingfoil pour ne pas naviguer plus loin de la *marque* que nécessaire pour suivre sa *route normale* pour contourner ou passer une *marque* du côté requis, et la *place* pour passer une *marque* d'arrivée après avoir fini.

Obstacle Un *obstacle* est

(a) un objet qu'un wingfoil ne pourrait pas passer sans modifier sensiblement sa route s'il naviguait directement vers lui et qu'il en était distant de 10 mètres ;

(b) un objet qui ne peut être passé en sécurité que d'un côté ; ou

(c) un objet, une zone ou une ligne ainsi désignée dans une *règle*.

Cependant, un wingfoil *en course* n'est pas un *obstacle* pour les autres wingfoils sauf s'ils sont tenus de s'en *maintenir à l'écart* ou, si la règle 22 s'applique, de l'éviter.

Prendre le départ Un wingfoil *prend le départ* quand, ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, une partie quelconque du flotteur, du concurrent ou de l'équipement franchit la ligne de départ depuis le côté pré-départ de la ligne vers le côté parcours.

Bord, tribord ou bâbord Un wingfoil est sur le *bord, tribord* ou *bâbord*, correspondant à la main du concurrent qui serait en avant si le concurrent était en position normale de navigation (naviguant en appui talon avec les deux mains sur le wing et les bras non croisés. Un wingfoil est sur le *bord tribord* quand la main droite du concurrent serait en avant et il est sur le *bord bâbord* quand la main gauche du concurrent serait en avant.

Zone La *zone* autour d'une *marque* sur une distance de 20 mètres. Un wingfoil est dans la *zone* quand une partie quelconque de son flotteur est dans la *zone*.

Ajouter les définitions suivantes :

Chaviré Un wingfoil est *chaviré* quand son aile est dans l'eau.

Sauter l'eau.

Un wingfoil *saute* quand son flotteur, ses appendices et le concurrent sont hors de

WF1 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 1

[Pas de modifications]

WF2 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 2

13 PENDANT LE VIREMENT DE BORD

La règle 13 est supprimée.

16 MODIFIER SA ROUTE

La règle 16 est modifiée comme suit : Quand un wingfoil prioritaire modifie sa route, il doit donner à l'autre wingfoil la *place* de continuer à *se maintenir à l'écart*.

17 SUR LE MÊME BORD AVANT UN DÉPART

TRAVERS

La règle 17 est modifiée comme suit :

Quand, au signal d'avertissement, la route vers la première *marque* est à environ à 90 degrés du vent réel, pendant les 30 secondes avant son signal de départ, un wingfoil *engagé sous le vent* d'un autre wingfoil sur le même *bord* ne doit pas naviguer au-dessus de la route la plus courte vers la ligne de départ et la première *marque* tant qu'ils restent *engagés* s'il en résulte que l'autre wingfoil n'a pas besoin d'agir pour éviter le contact, sauf si, ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre wingfoil

Traduction Groupe Traduction FFVoilenouvel

18 PLACE À LA MARQUE

La règle 18 est modifiée comme suit :

18.1 (a) Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des wingfoils quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone*. Cependant, elle ne s'applique pas (1) entre des wingfoils sur des *bords* opposés quand le premier wingfoil a atteint la zone, ou (2) (3) entre un wingfoil s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant, ou si la *marque* est un *obstacle continu*, auquel cas la règle 19 s'applique.

La règle 18 ne s'applique plus entre des wingfoils quand la *place à la marque* a été donnée entre des wingfoils sur des *bords* opposés.

Donner la place à la marque

Quand le premier wingfoil atteint la *zone*,

(1) si les wingfoils sont *engagés*, le wingfoil à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au wingfoil à l'intérieur la *place à la marque*.

(2) si les wingfoils ne sont pas *engagés*, le wingfoil qui n'a pas atteint la *zone* doit par la suite donner la *place à la marque*.

Lorsqu'un wingfoil est tenu par cette règle de laisser de la *place à faire* aussi longtemps que cette même si plus tard un *engagement* est rompu ou *engagement* (b) (c) **18.2** (a) *la marque*, il doit continuer à le règle s'applique, un commence. de la relation des au moment où la règle 18.2(a) est (b) La règle 18.2(a) ne s'applique plus si l'un des deux wingfoils auxquels cette règle s'applique

(c) **18.3** change de bord.

Si un wingfoil ayant droit à la *place à la marque* quitte la *zone*, le droit à la *place à la marque* cesse et la règle 18.2(a) s'applique de nouveau si nécessaire sur la base wingfoils appliquée de nouveau.

Virer de bord dans la zone

Quand un wingfoil prioritaire *engagé* à l'intérieur doit virer de *bord* à une *marque* pour suivre sa *route normale*, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il change de *bord*, passer plus loin de la *marque* que nécessaire pour suivre cette route si, ce faisant, il affecte la route d'un autre wingfoil. La règle 18.3 ne s'applique pas à une *marque* d'une porte ou à une *marque* d'arrivée.

Traduction Groupe Traduction FFVoile

19 Place pour passer un obstacle

La règle 19.2(a) est modifiée comme suit :

(a) Un wingfoil prioritaire peut choisir de passer un *obstacle* par son côté bâbord ou tribord.

Si un wingfoil prioritaire modifie sa route en choisissant de quel côté passer l'*obstacle*, il doit laisser à l'autre wingfoil la *place* pour continuer à se *maintenir à l'écart*.

SECTION D – PRÉAMBULE

Le préambule de la section D est modifié comme suit :

Quand la règle 21 ou 22 s'applique entre deux wingfoils, les règles de la section A et de la section

C ne s'appliquent pas.

21 ERREURS DE DÉPART ; EFFECTUER DES PÉNALITÉS

La règle 21.3 est modifiée et une nouvelle règle 21.4 est ajoutée :

21.3 Pendant la dernière minute avant son signal de départ, un wingfoil qui s'arrête, qui ralentit de façon significative, ou qui ne progresse pas vers l'avant de façon significative, doit *se maintenir à l'écart* de tous les autres sauf s'il est accidentellement *chaviré*.

21.4 Un wingfoil qui *saute* doit *se maintenir à l'écart* d'un wingfoil qui ne le fait pas.

22 CHAVIRÉ ; ÉCHOUÉ ; PORTANT ASSISTANCE

La règle 22 est modifiée comme suit :

Si possible, un wingfoil doit éviter un wingfoil qui est *chaviré*, qui est échué, ou qui essaie d'aider une personne ou un navire en danger.

WF3 26 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 3 DONNER LE DÉPART DES COURSES

La règle 26 est modifiée comme suit :

Le départ des courses doit être donné en utilisant les signaux suivants. Les temps doivent être comptés à partir des signaux visuels ; l'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Minutes avant le signal de départ *Signal visuel* *Signal sonore* *Signification*

3 Pavillon de classe Un Signal d'avertissement

2 Pavillon U ou noir Un Signal préparatoire

1 Pavillon U ou noir affalé Un long Une minute

0 Pavillon de classe affalé Un Signal de départ

29 RAPPELS

La règle 29.1 est supprimée.

30 PÉNALITÉS DE DÉPART

Les règles 30.1 et 30.2 sont supprimées.

Dans les règles 30.3 et 30.4, le mot « coque » est remplacé par « coque, concurrent ou équipement ».

Dans la règle 30.4, « numéro de voile » est remplacé par « numéro de concurrent ».

Traduction Groupe Traduction FFVoile

WF4 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 4

42 PROPULSION

La règle 42 est modifiée comme suit :

42.1 Règle de base

Sauf quand cela est permis dans la règle 42.2, un wingfoil doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau pour augmenter, maintenir ou diminuer sa vitesse.

42.2 Exceptions

(a) (b) Un wingfoil peut être propulsé par les actions sans assistance du concurrent sur le flotteur.

Un concurrent peut nager, marcher ou pagayer pendant qu'il est *chaviré*, à condition que le wingfoil n'obtienne pas un avantage significatif dans la course.

(c) Tout moyen de propulsion peut être utilisé pour aider une personne ou un autre navire en danger.

44 PÉNALITÉS AU MOMENT D'UN INCIDENT

La règle 44.1 est modifiée comme suit :

44.1 Effectuer une pénalité

Un wingfoil peut effectuer une pénalité d'un tour quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident pendant qu'il est *en course*. Cependant,

(a) quand un wingfoil est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31 ; et si le wingfoil a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif ou a causé un désavantage significatif à l'autre wingfoil dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

44.2 Pénalité

Après effectuée une pénalité Sauf sur un bord en : de près, degrés bord (b) Lorsqu'il au plus près.

Lorsqu'un wingfoil complètement du effectuée côté parcours une pénalité de la ligne avant sur la ligne d'arrivée de *finir*.

50 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DU CONCURRENT

La règle 50.1(a) est modifiée comme suit :

(a) Les concurrents ne doivent pas porter ou transporter de vêtements ou d'équipement dans le but d'augmenter leur poids. Cependant, un concurrent peut porter un récipient à boisson qui doit avoir une capacité minimale d'un litre et ne pas peser plus d'un kilogramme et demi quand il est plein.

(b) s'être largement écarté des autres wingfoils aussitôt que possible après l'incident, un wingfoil

(a) en virant plus de quatre-vingt-dix du de bord et vent en abattant rapidement sur une route qui soit à réel est sur un de près, en empannant rapidement puis en lofant jusqu'à une route ou à proximité, il doit naviguer

Traduction Groupe Traduction FFVoile

RÈGLES DU CHAPITRE 4 SUPPRIMÉES

Les règles 45, 48.2, 49, 50.2, 51, 52, 54, 55 et 56.1 sont supprimées.

WF5 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 5

60.5 Décisions de réclamation

La règle 60.5(d)(1) est modifiée comme suit :

(d) Si le jury décide qu'un wingfoil a enfreint une règle de classe :

(1) le wingfoil ne doit pas être pénalisé si des écarts au-delà des tolérances de construction ont été causés par un dommage ou une usure normale et qu'ils n'améliorent pas les performances du wingfoil.

63 CONDUITE DES INSTRUCTIONS

La règle 63.5(d) est modifiée comme suit :

(d) Lorsque le jury a un doute sur une question concernant la mesure d'un wingfoil, l'interprétation d'une règle de classe ou une question impliquant des dommages à un wingfoil, il doit soumettre ses questions, avec les faits pertinents, à une autorité responsable de l'interprétation de la règle. Pour prendre sa décision, le jury doit se soumettre à la réponse de l'autorité.

Ajouter une nouvelle règle 63.8 :

63.8 Procédure d'instruction dans le cas d'une série éliminatoire

Pour une course d'une série éliminatoire qui qualifiera un wingfoil pour courir dans une étape ultérieure d'une compétition :

(a) La règle 61.4.b) (1) est remplacée par : une action incorrecte ou une omission incorrecte d'un *comité* ou de l'autorité organisatrice, mais non par une décision d'un jury ou ses procédures,

(b) Un wingfoil ayant l'intention de réclamer ou de demander réparation sur la base d'un incident survenu pendant la *course*, doit également informer le comité de course de son intention de réclamer ou de demander réparation dès que possible après avoir fini. Toutefois, si le wingfoil abandonne la course ou si le comité de course signale un *retard*, un rappel général ou une *annulation*, il doit en informer le comité de course à la première occasion raisonnable.

Pour toutes les autres réclamations et demandes de réparation, le wingfoil doit en informer soit le comité de course, soit le jury à la première occasion raisonnable.

(c) Procédures d'instruction (sauf pour les instructions selon la règle 69.2) :

1. Il n'est pas nécessaire que les *réclamations* et les demandes de réparation soient faites par écrit. Elles doivent être faites oralement auprès d'un membre du jury dès que raisonnablement possible, ce qui peut être après la course. Ceci modifie les règles 60.3 et 61.2.
2. Le jury peut programmer l'instruction et informer les *parties* de la manière qu'il juge appropriée et peut le communiquer oralement. Ceci modifie la règle 63.1.
3. Le jury peut recueillir des témoignages et mener l'instruction de la manière qu'il juge appropriée et peut communiquer sa décision oralement. Ceci modifie les règles 63.1, 63.2, 63.4 et 63.6.

Traduction Groupe Traduction FFVoile

4. 5. Si le jury décide que le résultat d'une instruction n'affecterait pas la suite de la qualification, il peut reporter l'instruction ou prendre toute disposition qu'il juge équitable. Ceci modifie les règles 60.5, 61.4.(a) et(c), 63.1 et 63.2.(a).

La règle 63.7 est supprimée.

70 APPELS ET DEMANDES AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ NATIONALE

Ajouter une nouvelle règle 70.6 :

70.7 Les appels ne sont pas autorisés dans les disciplines et formats avec des séries éliminatoires.

WF6 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 6

[Pas de modifications]

WF7 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 7

90 COMITÉ DE COURSE ; INSTRUCTIONS DE COURSE ; CLASSEMENT

La dernière phrase de la règle 90.2(c) est modifiée comme suit : « Des instructions orales peuvent être données seulement si la procédure est décrite dans les instructions de course ».

WF8 MODIFICATIONS À L'ANNEXE A

A1 NOMBRE DE COURSES ; CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

La règle A1 est modifiée comme suit :

Le nombre de courses programmées et le nombre requis de courses à valider pour constituer une série doivent être précisés dans l'avis de course ou les instructions de course. Si une compétition comporte plus d'une discipline ou format, l'avis de course ou les instructions de course doivent préciser la façon dont les classements généraux seront calculés.

A5 SCORES DÉTERMINÉS PAR LE COMITÉ DE COURSE

La règle A5.2 est modifiée comme suit :

A5.2 Un wingfoil qui n'a pas *pris pas le départ*, qui n'a pas *effectué le parcours*, qui n'a pas *fini*, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de wingfoils inscrits dans la série plus un ou, dans une course d'une série d'élimination, au nombre de wingfoils dans cette poule.

WF9 MODIFICATIONS À L'ANNEXE G

L'annexe G est modifiée comme suit :

ANNEXE G – IDENTIFICATION

Chaque wingfoil doit être identifié comme suit :

(a) Chaque concurrent doit recevoir et porter un dossard avec un numéro personnel de compétition de trois chiffres maximums. Le dossard doit être porté de façon à avoir le numéro de compétition clairement visible.

(b) Les numéros doivent être inscrits aussi haut que possible sur le devant, le dos et les manches du dossard. Ils doivent mesurer au moins 20 cm de hauteur dans le dos et au moins 6 cm de

(c) hauteur sur le devant et sur les manches.

Les numéros doivent être des chiffres arabes, d'une même couleur unie, clairement lisibles et d'une police disponible dans le commerce offrant une lisibilité égale ou supérieure à Helvetica. La couleur des numéros doit contraster avec la couleur du dossard.

Traduction Groupe Traduction FFVoile